



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat général

Affaire suivie par
Aurélie LEROY
Téléphone
01 57 02 61 72
Fax
01 57 02 62 66
Mél
ce.sg@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 17 octobre 2016

La rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des services
de l'éducation nationale de Seine-et-Marne,
de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Circulaire n° 2016-109

**Objet : Calendrier de gestion de préparation de la rentrée 2017
et agenda social 2016-2017**

PJ : Calendrier de gestion et agenda social

Comme chaque année, vous êtes destinataires du calendrier de gestion et de l'agenda social de la présente année scolaire.

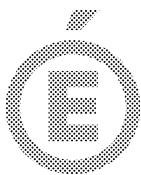
Le calendrier de gestion regroupe l'ensemble des opérations destinées à préparer la rentrée scolaire 2017 dans le second degré public.

A ce titre, vous y trouvez les différentes phases de gestion telles que les prévisions d'effectifs, l'évolution de l'offre de formation, la gestion des moyens, la gestion des personnels et l'affectation des élèves.

Ce document est un outil de travail permettant à l'ensemble des acteurs concernés (EPLÉ et services académiques) d'anticiper et respecter les nombreuses échéances de l'année scolaire et ainsi assurer dans les meilleures conditions possibles la rentrée des élèves et des personnels.

Le calendrier de gestion est construit à partir du calendrier national et adapté à l'activité académique. Ce document est présenté aux représentants des personnels de direction afin de tenir compte le plus possible des contraintes liées au fonctionnement d'un EPLÉ.

L'agenda social concerne essentiellement la gestion des personnels. Ce document décrit les différentes phases de dialogue entre les organisations syndicales et l'administration académique concernant la gestion individuelle et collective des personnels enseignants et des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.



Le calendrier de gestion comme l'agenda social seront ajustés durant l'année scolaire pour tenir compte d'éventuelles modifications et les divisions seront amenées à vous communiquer des informations plus précises sur les dossiers qu'elles portent plus spécifiquement.

L'offre de formation, l'affectation des élèves et la gestion des moyens et des personnels sont des phases essentielles de la préparation d'une rentrée scolaire, pour lesquels il convient de préciser certains éléments.

1- Offre de formation, dialogues de gestion et contractualisation

Le travail mené vise à assurer :

- Une plus grande fluidité dans l'accès à la voie professionnelle, tant en 2nde qu'en 1^{ère}, par une adaptation des capacités d'accueil qui tient compte des vœux des familles, des formations existantes et de leur caractère insérant.
- Un calibrage des capacités d'accueil dans la voie générale et technologique qui permet d'absorber les évolutions démographiques attendues et d'anticiper les effets des mesures liées au caractère exceptionnel du redoublement.
- La lisibilité de l'offre pour les familles et les collèges.
- Une préservation des équilibres entre les établissements et une lisibilité accrue de leur identité. A cet égard, la polyvalence recherchée dans l'offre de formation des lycées ne doit pas remettre en question ces deux objectifs.

Les réunions de filières mises en place depuis deux ans sont reconduites cette année, afin d'approfondir l'analyse prospective de certains secteurs soumis à une évolution forte des offres des établissements.

La principale date à retenir :

- 12 janvier: Comité technique académique qui examine l'offre de formation

Comme annoncé dans la circulaire 2016-095 du 29 septembre 2016, les dialogues de gestion voient leur généralisation s'achever cette année en lycée et leur organisation se poursuivre en collège. La signature d'un contrat d'objectifs est la conséquence naturelle de ces échanges.

En effet, la dernière phase des dialogues de gestion des lycées débutée durant l'année scolaire 2014-2015 sera réalisée de novembre à janvier pour les 52 derniers établissements concernés, les dialogues de gestion des collèges restant assurés par les DSDEN.

Les dialogues de gestion constituent un moment privilégié de discussions et d'échanges permettant d'analyser les conditions de préparation de rentrée au regard du contexte et de la politique de chaque établissement.

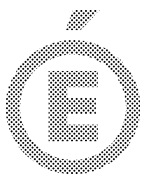
De même, dans la continuité des dialogues de gestion et conformément aux obligations législatives l'ensemble des établissements doivent signer un contrat d'objectifs sur les politiques et priorités pédagogiques qu'il a arrêtées.

Ainsi, les lycées et les collèges n'ayant pas encore signé de contrat d'objectif sont tous concernés cette année par ce dispositif.

2- L'affectation des élèves

Pour rappel, la mise en place du calendrier de l'affectation tient compte de deux impératifs :

- affecter les élèves le plus tôt possible afin de permettre la mise en œuvre dans les meilleures conditions des opérations de gestion qui succèdent.



3/4

Notamment afin d'anticiper les impacts sur les structures et sur l'affectation des personnels enseignants.

- assurer l'harmonisation des calendriers avec les académies de Paris et de Versailles afin de donner une meilleure visibilité, tant aux établissements qu'aux familles.

Cette année, une nouvelle application Affelnet lycée permet de gérer conjointement les deux niveaux d'affectation (Post 3ème et 1ère) et d'envisager un calendrier unique (sous réserve d'éventuelles contraintes techniques).

Procédure AFFELNET, les principales dates à retenir :

- 1^{er} juin 2017 : Fin de saisie Affelnet lycée
- 9 juin 2017 : résultats Affelnet 6^{ème}
- 12 juin 2017 : Affelnet lycée : modification des dossiers élèves après conseils de classe
- 15 juin 2017 : Affelnet lycée: fin de saisie en EPLE
- 22 juin 2016 : Résultats Affelnet lycée

3- La gestion des moyens et du personnel

La priorité aux postes définitifs est maintenue mais la construction des Blocs de Moyens Provisoires (BMP) constitue une opération importante de la préparation de rentrée. Une procédure visant à favoriser la stabilité des jumelages construits entre établissements a été proposée l'an dernier avec la mise en place de l'application JUMO visant à améliorer la lisibilité des établissements sur les BMP à jumeler, et à garantir une meilleure traçabilité des couplages constitués, facilitant ainsi les conditions de préparation de rentrée.

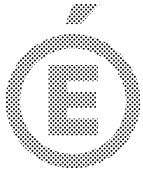
Un groupe de travail sera organisé courant novembre avec les représentants des personnels de direction afin de faire le bilan de la mise en œuvre de cette application.

Cette procédure est toutefois reconduite dans le cadre de la préparation de rentrée 2017.

Stabiliser les équipes reste un enjeu important de même que de nommer les personnels le plus tôt possible. L'effort particulier pour accueillir et nommer le plus grand nombre de professeurs contractuels avant mi-juillet sera ainsi reconduit cette année.

Enfin, je tiens à rappeler les dispositions prises et reconduites pour informer les équipes de direction sur les décisions prises pour leur établissement telles que les alertes et commentaires TRM. S'agissant des implantations de stagiaires à prévoir dès le mois de mars 2016, les établissements seront contactés pour information de cette mesure. Au vu du nombre important de ces implantations (1000 environ chaque année) les mesures décidées et communiquées aux EPLE ne peuvent être modifiées que très marginalement.

Compte tenu du calendrier exceptionnel des congés du mois de février qui débutent le 4 du mois, un effort important a été fait dans la programmation de la notification des DHG aux établissements afin de permettre aux établissements un temps de travail suffisant sur les TRM. Ainsi la phase de préparation des services académiques et départementaux a été adaptée et fortement resserrée afin que les DHG puissent être notifiées dès le 10 janvier 2017 à l'ensemble des collèges et lycées de l'académie.



4/4

Les dates à retenir:

- 7 février : Remontée des TRM
- 2 mars : Date limite de validation des supports définitifs
- 12 au 15 juin : FPMA et CAPA mouvement intra académique
- 16 juin : Date limite des couplages des BMP
- 12 au 18 juillet : Phase d'ajustement
- 17 au 21 juillet : affectation des stagiaires

Je souhaite que ces calendriers puissent faciliter la préparation de la rentrée scolaire à tous les niveaux en vous permettant d'anticiper les échéances nationales et de mieux comprendre les interactions des différentes actions. Je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

La Rectrice de l'Académie de Créteil

Béatrice GILLE